



Separation de corp et de bien

Par **sergio8913**, le **15/06/2010** à **10:43**

Bonjour,rrrnJe souhaiterais savoir si dans le cadre d'une separation de corp et de bien, j'ai le droit de refaire ma vie ? je suis marié et nous avons un enfant que je vois un week-end tous les 15 jours je verse une pension de 850 euros elle ne veut pas divorcer